



Résiliation mandat de location simple

Par **becassine**, le **04/05/2009** à **11:38**

Bonjour,rnj'ai signé un mandat de location simple le 6 mars 2009 avec une agence immobilière, durée 1 an. Cela fait presque 2 mois et pas de proposition de locairesrnenvue ni à l'horizon. je souhaite résilier ce mandat de location. Quelles sont les conditions et les règles en matière de droit.rnmercirnbecassine

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **14:11**

Bonjour,rnrnVous pouvez résilier le contrat de location. Cependant, je vous conseille de lire les clauses du contrat en ce qui concerne le délai de préavis et les formalités et de respecter ces clauses car les obligations, nées du contrat, ne peuvent être occultées.rnrnrnrnTrès cordialement.